



Comité Directeur du 22 mars 2019

BALADOU Chantal	ok	BALSO Nathalie	ok	BAZIN Mélisande	Exc	BOURY Fabien	ok
BRISSET Ludovic	ok	COHENDET Fabienne	Abs	DISPERATI Alain	Exc	DUTHOIT Noémie	ok
FETTIH Sofiane	ok	FOREST Vivien	ok	FRANQUET Anna Léa	ok	IRIBARNES Yves	Exc
JEROME Elisabeth	ok	LESCOT Fabien	ok	MISSILLIER Céline	ok	OHRESSER Clément	Exc
RUFFOND Roland	ok	RUPHY Bernadette	Exc				

La réunion débute à 20h00.

➔ Validation du compte-rendu de la dernière réunion du comité directeur du 09 janvier 2019 : validation à l'unanimité.

➔ Thème de la réunion du jour :

Le bénévolat : définition, cadre légal et juridique, valeurs que nous souhaitons y associer, et visibilité que nous voulons lui donner.

Résumé du recueil d'informations législatives fait par Sofiane concernant le cadre légal de récompenses des bénévoles (cf document de travail en annexe):

- pas de possibilité de prise en charge de la cotisation
- limite max fixée à 67 euros ttc

L'interrogation de la permanence du comité départemental olympique et sportif, et du comité départemental du CAF, sur cette question aboutit aux mêmes réponses. Une association étant fiscalement comparée à une entreprise, les possibilités légales de remerciement sont limitées à 67 euros par personne et par an (non imposable) pour les meilleurs « clients ». Au-delà de cette somme, la récompense doit faire l'objet d'une déclaration fiscale de la part du club et du bénévole (hors déclaration de frais réels).

Définition du bénévolat :

Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui en dehors de son temps professionnel et familial.

[Conseil économique et social 24 février 1993.]

Sont bénévoles au Caf des Aravis les personnes suivantes :

- Les 18 membres du comité : rôle décisionnel,
- Le Président : assure et coordonne le bon fonctionnement du club,
- La trésorière : demande de subvention, gestion comptable durant l'année, bilan pour l'AG,
- Les permanenciers du vendredi : rôle administratif et de communication,
- Les intervenants dans les activités : diplômés, non diplômés, responsables,
- Les aides ponctuelles sur des événements au sein du club ou au sein des différents échelons de la fédération,

Sur toute ou partie de la saison, force de projets ou de propositions.

Propositions faites lors de la réunion afin de donner de la visibilité au bénévolat:

- Présenter lors de l'AG un document récapitulatif une estimation du volume horaire du bénévolat sur une année, le nombre de bénévoles concernés et les différents domaines et activités que cela regroupe,
- Intégrer la vidéo « esprit club alpin » sur le site internet : parce qu'il y a le bénévolat au sein du club mais aussi au sein de la fédération (petits comités locaux et grands événements régionaux et/ou nationaux),
- Proposer la réalisation d'une petite vidéo présentant notre club et le bénévolat au sein du Caf des Aravis,
- Prévoir un court exposé lors de la prochaine AG qui présenterait les différents postes de bénévoles visibles et non visibles,
- Proposition de mise à disposition d'un vêtement floqué pour les bénévoles

Ceci permettrait de mettre en valeur la vie du club, de justifier du montant faible de la cotisation et de motiver de nouvelles troupes.

L'ensemble de ces propositions est accepté par le comité, et l'organisation de leur mise en place va s'échelonner tout au long de l'année en vue de la prochaine AG.

Concernant le point précis des vêtements floqués ; Sofiane et Elisabeth se proposent de gérer les demandes de devis et de sponsoring, ainsi que le choix des modèles.

L'intégration de la définition du bénévolat et la présentation succincte de son cadre légal au sein du règlement intérieur du club étant un point qui tient particulièrement à cœur au Président du Caf ainsi qu'à certains des membres du comité :

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres du comité présent.

De plus, la trésorière se propose d'envoyer un mail informatif sur les possibilités de prise en charge des frais personnels et des retours de dons à l'ensemble des bénévoles, et mentionnant également l'existence du compte engagement citoyen (partie intégrante du Compte personnel de formation : à partir de 200h de bénévolat annuel, les heures peuvent être transformées en heures de formation professionnelle, ou autre).

Un dernier point est abordé, celui du prêt de matériel du club aux bénévoles compétents dans le cadre d'une sortie personnelle.

Cette proposition est acceptée sous réserve de l'approbation de la commission gestion matériel et EPI concernant la faisabilité en termes de gestion et de local, ainsi que la validation d'une formation « gestion et vérification sécuritaire du matériel » par un membre de cette commission.

➔ Autres points abordés :

- Présentation des quatre radios achetées pour l'activité parapente et autres sorties collectives en montagne.
- Information sur le fait que la CCVT organise le 09 avril une réunion pour les associations sur « performance et santé » dans le but de former les encadrants à détecter les comportements addictifs et dangereux au sein des membres de leur association.
- Retour sur le thème de la réunion précédente : retour fait de la part du Président au Comité Départemental 74 de la FFCAM sur la situation actuelle mais pas de réponse à ce jour du Comité Départemental.

Clôture de la réunion : 22h30

ANNEXE : Document de travail et de réflexion, recueilli en amont de la réunion

Réflexion sur le bénévolat - CAF ARAVIS

Témoignages :

Concernant une encadrante au CAF de l'Argentière que je connais, la licence caf fut remboursée pour les encadrants diplômés bénévoles mais cet avantage a été supprimé car non conforme à la réglementation du bénévolat. Résultat, beaucoup d'encadrants ne sont plus bénévoles et se sont retirés du CAF .

A l'Etoile sportive des cheminots d'Annecy, un autre club d'activité sportive (rando, raquettes, ski de fond, mais aussi yoga, gym, foot) de la SNCF, les accompagnateurs et encadrants diplômés bénéficient de la gratuité de leur cotisation club (13€) et des nuitées et 1/2 pension gratuites dans les refuges.

Par ailleurs, leur frais km lors des reconnaissances de parcours (0.10cts/km) et des sorties collectives (0.30cts/km) et autres petits frais avec justificatifs (ex: pots, frais d'organisation) leur sont déductibles des impôts en fin d'année à 66%.

Ils font un repas de fin d'année pour le comité et les bénévoles avec une participation de 50% du club sur le tarif du repas.

Les retours sur le bénévolat :

Un premier aspect sur la définition des termes : à partir de quand souhaitons nous parler de bénévole, jusqu'à quelles limites.

- Sont considérés comme "bénévoles à remercier", sans distinction entre eux, tous ceux donnant de leur temps gratuitement, et répondant à l'un des critères ci-dessous:
 - encadrant ou co-encadrant sur plus de 4 sorties en extérieur
 - encadrant ou co-encadrant sur plus de 8 séances en intérieur
 - référent de section de toutes les sections considérées comme actives
 - membre du comité remplissant ses obligations de présence

- Le bénévole occupe une place spécifique dans la société civile, complémentaire et non concurrentielle au travail rémunéré. Il apporte sa contribution à des organismes existants, en tant qu'acteur de

renouvellement, de complément de soutien ou d'innovation en respectant les principes fondamentaux suivants :

- je pense que tous les bénévoles justifiant d'un investissement par leur présence et leurs actions au sein du club (comité, bureau, encadrants, co-encadrants, diplômés ou non) devraient être concernés sans distinction.

- Dans le bénévolat, il y a la notion d'engagement libre et gratuit. Lorsqu'on décide de faire du bénévolat pour une association, on n'y est aucunement contraint, on est libre d'arrêter quand on veut et on ne sollicite aucune rémunération en contre-partie. Certains engagements peuvent effectivement être lourds en temps ou en responsabilité mais si cela est trop lourd, on est libre d'y mettre fin.

Si la charge est trop lourde en temps ou en responsabilité pour un bénévole engagé, il y a pour moi 2 options :

- l'association a les moyens financiers et décide de salarier la personne,
- soit il s'agit de trouver (mobiliser, motiver, ...) des bénévoles pour partager la charge.

Si l'encadrement d'une activité demande des compétences trop spécifiques, il est alors indispensable de faire appel à une personne rémunérée et qui n'est donc pas bénévole.

- Les personnes suivantes :
 - Les décideurs (euses): les 18 mbr du comité
 - Le Président : assure et coordonne le bon fonctionnement du club.
 - La trésorière : demande de subvention, gestion comptable durant l'année, bilan pour l'AG.
 - Les administrateurs (permanence du vendredi)
 - les intervenants dans les activités
 - sur la totalité de la saison
 - sur une partie de la saison
 - force de projets ou de propositions
 - Les aides ponctuelles sur certains évènements.

- Souhaitons-nous identifier plusieurs niveaux de bénévolat (accompagnateur, encadrant, temps passé, compétences, co-encadrant, membre du comité, référent de section...).

- Je vois deux niveaux à ne pas négliger:
 - les bénévoles "à remercier" : ceux entrant dans la catégorie citée ci-dessus
 - les bénévoles "ponctuels" : tous les autres bénévoles, et il y en a beaucoup, et on a bien besoin d'eux, il faut évidemment leur dire merci aussi!

- Pas d'identification de plusieurs niveaux de bénévolat

- Je pense qu'il est difficile de mettre des niveaux de bénévolat mais qu'il est nécessaire de les valoriser quelques soit le temps donné.

- Ensuite, côté "récompense" quelles sont les possibilités de revalorisation que nous souhaitons leur proposer (repas annuel, prise en charge des frais d'adhésion ...

- Je propose d'offrir à tous les bénévoles de la catégorie "à remercier":
 - paiement des frais d'adhésion

- cadeau d'un avantage en nature par an entrant dans le thème montage, si possible floqué au logo du CAF Aravis : doudoune, veste, bonnet, slip...
- invitation à un repas des bénévoles par an

Je propose d'offrir à tous les bénévoles de la catégorie "ponctuel":

- possibilité laissée au référent de chaque section d'organiser un moment festif par an aux frais du club

Le budget correspondant aux "valorisations" retenues doit être consolidé, discuté en comité et voté en AG.

- Cependant, je suis aussi d'accord que l'on puisse accorder quelques petits avantages (raisonnables et en toute légalité) aux bénévoles, en récompense de leur investissement.
- prise en charge des frais mis en œuvre dans le cadre de son activité bénévole. Cependant, un temps convivial : repas, sortie collective du comité peut être une "récompense" bien sympa.
- Je pense que la soirée bénévole et la prise en charge de la licence seraient déjà bien. Je pense que lors de l'AG nous pourrions d'avantage mettre en avant les bénévoles, les citer et les remercier d'une manière symbolique, par exemple leur offrir un tee shirt CAF Aravis. Je pense ensuite qu'il faut d'avantage communiquer sur le remboursement de frais qu'on a évoqué lors de la dernière réunion.
- CEC = Compte Engagement Citoyen. Visiblement cela permet aux bénévoles de faire valoir leurs heures de bénévolats afin de pouvoir être libéré de leur temps de travail pour une semaine ou quelques jours de formation.
- **Il est possible de rembourser les frais que le bénévole a engagé pour le compte de l'association. Ce sont des frais réels. Le remboursement effectué doit correspondre au montant indiqué sur la facture. Cependant, pour les frais d'essence et les frais de déplacement, l'administration fiscale admet un remboursement forfaitaire calculé selon un barème publié chaque année**
- **La remise de menues cadeaux aux bénévoles**
Le code général des impôts fixe le montant des « cadeaux d'affaires de faible valeur cédés sans rémunération » qui peuvent être offerts aux bénévoles. Il est de 69 € TTC maximum pour un même bénéficiaire au cours d'une année.

Au-delà de cette somme, ces cadeaux seront considérés comme un avantage en nature et l'association devra les déclarer à l'administration fiscale et régler des cotisations sociales. Les bénévoles devront, eux, les déclarer comme une rémunération soumise à l'impôt sur le revenu

- Si nous souhaitons identifier différents niveaux de bénévolat, et bien définissons les possibilités de revalorisation selon ces différents niveaux et si oui lesquels.

- RAS

- Si nous définissons plusieurs niveaux de bénévolat et bien quelle méthode, quels indicateurs décidons-nous de mettre en place pour évaluer le temps, l'énergie passés.... le niveau de compétence....

- Voir définition de la catégorie "bénévole à remercier". Aucune autre distinction ne doit être faite.

- Sous quelle forme communiquer à propos de cette future "politique bénévole".

- La proposition finale doit être approuvée et votée en Comité Directeur, et consignée dans un Compte Rendu. La proposition doit être présentée dans l'ordre du jour du prochain AG.

- petite plaquette par exemple sur « la politique bénévole au sein du CAF des Aravis » ou lors de l'AG. La meilleure transparence sur cette question semble essentielle

- Définissons-nous un référent au sein du comité, garant de cette politique au sein du club...

- Bonne idée. Il est intéressant que les tâches afférentes n'incombent pas au président (par exemple : choix du cadeau en nature, invitations et réservation pour le repas de fin d'année... etc).
- cela n'est pas utile à moins que l'on craigne des dérives mais alors où se situe la notion de confiance

En résumé:

- Pas de possibilité de prendre en charge la cotisation
- Limite de la remise de menus cadeaux aux bénévoles fixée à 67 euros TTC
-

Quelle définition du bénévolat pour le CAF ARAVIS ?

- Définition? se mettre d'accord...
- Différents niveau de bénévolat ? si oui lesquels ?

Sous quelle forme et à quel moment communiquer sur notre « politique bénévole » ?

- Proposition approuvée et votée en Comité Directeur, et consignée dans un Compte Rendu ? Qui?
- Rédaction d'un document spécifique (Charte, politique, plaquette) ? Si oui qui ?
- La proposition doit être présentée dans l'ordre du jour du prochain AG ?
- Communiquer sur les remboursements auprès des bénévoles ? si oui, qui comment ?
- Se renseigner et communiquer sur le CEC = Compte Engagement Citoyen ? si oui, qui ?

Les autres possibilités ou pistes de réflexion :

- Il reste entre autre la possibilité de proposer des équipements ou vêtements que l'on peut imaginer floqués « CAF ARAVIS » en échange d'une somme d'argent. Un partenariat pourrait être réalisé avec Versant Nord. Des teeshirts ou vestes techniques (ou autre...) commandés par les bénévoles en échange d'une sommes d'argent variable selon le produit (si plusieurs produits il y a). Cela impliquerait par contre une certaine organisation et gestion (choix des équipements, communication, prise en compte des commandes avec les tailles et versements à gérer, distribution des équipements...). Bref, tout un programme qui peut être intéressant à monter et qui participerait à promouvoir d'avantage l'image du CAF ARAVIS.
- D'autres idées ?
- ...